



Je ne peux plus respecter mon plan de surendettement

Par **michele13500**, le **15/07/2009** à **17:20**

Bonjour, mon mari et moi avons décidé de divorcer nous avons un plan de surendettement depuis 1 an environ, nous ne pouvons pas assumer nos loyers respectifs et nos charges plus les mensualités. Est-ce que j'ai un moyen de demander un délai de paiement à mes créanciers merci pour vos réponses

Par **Patricia**, le **15/07/2009** à **22:50**

Bonsoir, Tous changements de situations (familiaux, financiers...) qui amènent modifications des revenus, doivent IMPERATIVEMENT être signalés le plus rapidement possible non pas aux créanciers mais au service de surendettement à la BDF où vous avez déposé votre dossier. La commission réexamine le dossier et détermine un nouveau plan selon la situation respective de chacun.